

mise à exécution dans tous ses détails; il est donc fort surprenant que la plainte continue que les chambres des arts adressent au département se résumant toujours comme suit:—"Augmentez nos fonds et nous vous donnerons des rapports conformes aux premières intentions de la législature."

"Bien que ces réclamations me semblent très-plausibles, je ne saurais admettre que des institutions de ce genre doivent dépendre uniquement des subventions que la législature peut accorder. En Angleterre, dont l'exemple est constamment cité par les réclamants, ces institutions sont maintenues principalement par des souscriptions locales, et les octrois parlementaires ne forment qu'une petite partie de leurs ressources. Ce fait existe pour les instituts d'artisans, les écoles de sciences pratiques, les écoles du soir et les écoles de dessin. Il est vrai que le gouvernement anglais ne reste pas oisif à cet égard; son comité du conseil de l'instruction publique, son département des sciences et des arts ont fait beaucoup pour le développement des arts et manufactures depuis le jour où l'état fut invité, en 1851, à s'occuper de ces importantes questions. Le gouvernement canadien devrait certainement faire plus dans ce sens, mais, sans la coopération assidue des localités, il n'atteindra jamais des résultats satisfaisants.

"Une autre raison pour laquelle les chambres des arts et manufactures méritent une attention spéciale, est le développement extraordinaire de tous nos intérêts manufacturiers depuis quelques années. Lorsque nous aurons des statistiques complètes du capital et de la main-d'œuvre engagés dans nos manufactures,—comme il y a lieu de l'espérer d'après les courageux et intelligents efforts du bureau des statistiques,—il n'y aura plus qu'une opinion sur l'importance de notre industrie et la nécessité d'augmenter les ressources et les pouvoirs des chambres des arts et manufactures.

"Comme preuve du bon usage que les chambres du Haut et du Bas-Canada ont fait des octrois insuffisants que la législature leur accorde, j'ai fait joindre à l'appendice le bilan des opérations de ces deux chambres, pour l'année 1865."

A ce propos, votre comité se contentera de faire observer que les fonds à la disposition de la Chambre n'ont point été suffisants pour commencer aucune des opérations indiquées dans le statut, et dans lesquelles les personnes participant aux profits seraient appelées à contribuer aux dépenses,—comme dans le cas d'une école de dessin et d'une école des beaux arts appliqués à l'industrie, dont cette Chambre avait suggéré l'établissement en 1865.

Votre comité terminera par un autre extrait du rapport du ministre relatif à l'exposition internationale de Dublin, dans laquelle cette Chambre a pris une part active pour y faire représenter la province. On lit à ce sujet dans le rapport:—

"Toutes proportions gardées, les envois du Canada ont néanmoins primé à Dublin parmi ceux des colonies; la décision du jury en faveur de nos exposants en est la meilleure preuve.

"C'est le 17 mars, un peu moins de six semaines avant l'époque où la galerie du Canada devait être ouverte à l'exposition de Dublin, que la législature vota cinq mille piastres. Cette somme devait couvrir tous les frais d'achat des articles, d'emballage, de transport jusqu'à Portland et de Portland à Dublin, d'installation et d'agence ainsi que toutes les dépenses contingentes et imprévues. Malgré toutes ces difficultés, les produits du Canada arrivèrent à temps et ont obtenu leur large part des prix accordés par le jury de l'exposition. Je suis heureux d'ajouter que notre exposition de minéraux canadiens a eu pour résultat la vente de lots de terres de la couronne pour un montant beaucoup plus fort que la somme qui nous a été octroyée.

"Tous les articles envoyés à l'exposition de Dublin, et de ce nombre des collections complètes, ont été achetés par les soins et aux frais du Département, la commission de l'exploration géologique et les chambres d'agriculture et des arts et manufactures du Haut et du Bas-Canada nous ayant prêtés une importante assistance."

"Avant de donner la liste des prix accordés aux exposants canadiens, il ne sera pas hors de propos de citer le passage suivant du *Guide Officiel du Visiteur à l'Exposition Internationale de 1865*, au sujet de la galerie du Canada.

"A la page 132, après une description des collections les plus importantes envoyées par le Canada, on trouve les observations suivantes: "Nous n'avons, toutefois, nommé que